

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CD SPRAY



1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom et/ou code produit : COLOUR PROTECTION SPRAY
Code : 111.1726.0, 141.1726.0, 141.1727.0
Manufacturier : Mazore Trading Ltd
 Krinon 16
 3110 Ekali
 Limassol, Cyprus
 Tel.: 00357 - 32 35 36
 Mail: info@mazole.com
Fournisseur :
Numéro de téléphone d'urgence de la société : Tel.: 00357 - 32 35 36
Utilisation du produit : Utilisé par pulvérisation

2. Information sur les composants

Substances presenting a health or environmental hazard within the meaning of the Dangerous Substances Directive 67/548/EEC.

Nom chimique*	no CAS	%	Numéro CE	Classification
Dimethylether Naphtha (petroleum) hydrotreated light 60/95	115-10-6 64742-49-0	25-50 10-25	204-065-8 265-151-9	F+; R12 F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
Acetone	67-64-1	10-25	200-662-2	F; R11 Xi; R36 R66, 67
2-methoxy-1-methylethylacetate	108-65-6	2.5-10	203-603-9	R10 Xi; R36
Xylene (isomer mixture)	1330-20-7	2.5-10	215-535-7	R10 Xn; R20/21 Xi; R38
Solvent naphtha (petroleum), light aromatic	64742-95-6	2.5-10	265-199-0	R10 Xn; R65 Xi; R37 R66, 67 N; R51/53
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : F+; R12
 Xi; R36/38
 R67
 R52/53

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané bien connu. Ne PAS utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser : jet d'eau.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant du feu atteindre les égouts ou les voies d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Déversement** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter l'apparition de concentrations inflammables ou explosives de vapeur dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été éloignée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les barils à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être de type conducteur.

Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires et de brouillard de pulvérisation générés par l'application de cette préparation. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.

Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

CD SPRAY

- Entreposage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Ne pas entreposer à une température supérieure à 50°C (122°F). Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'inflammation.
- Tenir éloigné de : OXIDIZING AGENTS, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Mesures techniques** : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
Dimethylether	80/1107/EEC (Europe). TWA: 1000 ppm 8 heure(s). TWA: 1920 mg/m ³ 8 heure(s).
Acetone	ACGIH (États-Unis). TWA: 500 ppm STEL: 750 ppm

Équipement de protection individuelle

- Système respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.
- Peau et corps** : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.
- Mains** : Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser gants: nitrile.
- Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.
- Yeux** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. (Aérosol.)
- Odeur** : Caractéristique.
- Couleur** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Coupe fermée: -41°C (-41.8°F).
- Densité relative** : 0.7 (Eau = 1)
- Densité de vapeur** : >1 (Air = 1)
- Limite inférieure d'explosion** : SEUIL MINIMAL: 1.5% SEUIL MAXIMAL: 9.5%
- Pression de vapeur** : 419.895 kPa (3150 mmHg) (à 20°C)
- Solubilité** : Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : OXIDIZING AGENTS, alcalins forts, acides forts.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible. La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations Dangereuses (1999/45/CE) et a été classée pour ses propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails. Voir chapitres 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut

CD SPRAY

causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible.
Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations Dangereuses (1999/45/CE) et n'a été classée dangereuse pour l'environnement.

Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
Dimethylether	Poisson (CL50)	96 heures	>4000 mg/l
	Waterflea (CE50)	48 heures	>4000 mg/l
Acetone	Poisson (CL50)	96 heures	5540 mg/l
	Daphnie (CE50)	24 heures	2262 mg/l
2-methoxy-1-methylethylacetate	Truite	96 heures	161 mg/l
Xylene (isomer mixture)	Algues (CI50)	96 heures	10 à 100 mg/l
	Daphnie (CE50)	48 heures	7.4 mg/l
	Daphnie (CE50)	24 heures	150 mg/l
	Algues (CE50)	72 heures	10 mg/l
	Poisson (CL50)	96 heures	10 à 100 ppm
	Poisson (CL50)	96 heures	3.77 mg/l
Solvant Naphta (petroleum), light aromatic	Algues (CL50)	96 heures	2 ppm

Informations écotoxicologiques

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Persistence/dégradabilité</u>						<u>Potentiel bioaccumulatif</u>		
	<u>DBO₅</u>	<u>DCO</u>	<u>ThOD</u>	<u>Demi-vie aquatique</u>	<u>Photolyse</u>	<u>Biodégradabilité</u>	<u>LogP_{ow}</u>	<u>BCF</u>	<u>Potentiel</u>
Naphta (petroleum) hydrotreated light 60/95						Facilement	>1		faible
Acetone	1 mg/kg	1 mg/kg				Facilement			
2-methoxy-1-methylethyl						Facilement	<1.2		faible
Xylene (isomer mixture)	0 mg/l [2 d]					non facilement			
Solvant Naphta (petroleum), light aromatic	53								

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Catalogue Européen des Déchets : Non disponible.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux

14. Informations relatives au transport

Terre-Route/Chemin de fer

Numéro NU : 1950
Nom du document de transport : AEROSOLS
Classe ADR/RID : 2.1
Groupe de conditionnement :
Étiquette ADR/RID :



Voie maritime

Numéro NU : 1950
Nom d'expédition correct : AEROSOLS
Classe IMDG : 2.1
Groupe de conditionnement :

CD SPRAY

Étiquette IMDG

:



Polluant marin

: Non.

Programmes d'urgence ("EmS")

: 2-13

Voie aérienne

Numéro NU

: 1950

Nom d'expédition correct

: AEROSOLS, inflammable

Classification ICAO/IATA

: 2.1

Groupe de conditionnement

: III

Étiquette ICAO/IATA

:



Voies fluviales

Numéro NU

: 1950

Nom d'expédition correct

: AEROSOLS

Classification ADN

: 2.1

Groupe de conditionnement

:

Étiquette ADN

:



15. Information réglementaire

Réglementation de l'Union Européenne

: Le produit est étiqueté comme suit, conformément à la réglementation locale :

Symbole(s) de dangers

:



Extrêmement inflammable, Irritant

Indication de danger

: Extrêmement inflammable, Irritant

Phrases de risques

: R12- Extrêmement inflammable.

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de sécurité

: S2- Conserver hors de la portée des enfants.

S23- Ne pas respirer les aérosols.

S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Autres Réglementations CE

Avertissements supplémentaires

: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. - Ne pas fumer.

Avertissement tactile d'un danger

: Oui, applicable.

Classification statistique de la CEE (code douanier)

: 32089091

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R numérotées mentionnées à la section 2 - Europe :

- R12- Extrêmement inflammable.
- R11- Facilement inflammable.
- R10- Inflammable.
- R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R36- Irritant pour les yeux.
- R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
- R37- Irritant pour les voies respiratoires.
- R38- Irritant pour la peau.
- R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Date d'édition : 05-06-2003.

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois nationales et européennes en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche de sécurité constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

Version 1

Page 6 de 6